

DECLARATION DE CONFORMITE

La société Néofeu, domiciliée Centre Industriel Richard Bloch – F69700 Chassagny, déclare que le dispositif ci-après, de marque Néofeu, composant de sécurité dont la fonction est destinée à arrêter la chute d'une charge, satisfait aux dispositions pertinentes de la Directive Machines 2006/42/CE.

Le dossier technique est constitué par le responsable du bureau d'études de la société Néofeu en la personne de Monsieur Lionel Goubet.

TYPE/REF	DESCRIPTION	CHARGE MAXIMUM AUTORISEE	LONGUEUR MAXIMUM AUTORISEE
NCHLL250/10A	Dispositif antichute de charge	250 KGS	10M

La société Néofeu soumet l'ensemble de ses fabrications aux exigences requises par la norme ISO9001:2008 et est certifiée par AFAQ /AFNOR.

La validité de cette déclaration cessera en cas de :

- Modification, altération, ajout au dispositif sans accord préalable du fabricant,
- Utilisation non-conforme du dispositif aux instructions du fabricant et de sa notice.

Fait à Chassagny, le 06/08/2018

Geoffroy de Kersauson
Président